

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 09 décembre 2020**

**N° 09**

**Objet : Création de 4 postes**  
**agents exploitation eau et**  
**assainissement**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Étaient représentés :**

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

**Étaient excusés :**

BARDIN Chantal, BAUDOUT Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-legal.com

98\_DE-004-200067437-20201209-09\_09122020

**Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence eau et assainissement a été transférée à Provence Alpes Agglomération.

Dans le cadre du transfert, l'ensemble des emplois consacrés à la gestion de la compétence eau et assainissement n'a pas été transféré au Provence Alpes Agglomération. Il convient de consolider les équipes existantes afin de rendre un service public de qualité aux usagers du territoire.

Au cours de l'année 2020, la structuration du service et la prise de la compétence n'a pas permis de faire l'ensemble des recrutements nécessaires. Il est souhaitable d'étaler dans le temps ces recrutements afin d'assurer une intégration et un accueil de qualité aux nouvelles recrues.

Les besoins estimés sont répartis géographiquement :

- 2 agents d'exploitation sur le secteur de la Moyenne Durance,
- 1 agent d'exploitation sur le secteur Dignois-Haute-Provence,
- 1 agent d'exploitation sur le secteur Seynois

L'un des postes de la Moyenne Durance est créé en raison du terme du contrat de délégation de service public relatif aux stations d'épuration de Volonne et Malijai.

Ces postes permettront d'assurer les missions suivantes :

- Intégré(e) dans une unité exploitation, sous l'autorité de son responsable, vous participerez à l'exploitation et à la maintenance de ces sites, notamment :
  - o Maintenance préventive et curative, hydraulique et électromécanique, des ouvrages eau et assainissement (exploitation, surveillance, entretien courant, réparation et remplacement des équipements électromécaniques et hydrauliques)
  - o Maintenance préventive et curative sur réseaux et branchements, eau et assainissement : terrassements, réparation canalisations, appareillages réseaux et comptage usagers, traitement des réclamations et anomalies (manque eau, manque pression, etc...).
  - o Participations aux astreintes ouvrages et réseaux

Le service de l'eau et l'assainissement étant un service public industriel et commercial, les agents sont liés à la collectivité par un contrat de droit privé à durée indéterminée, et par dérogation, le recrutement peut être ouvert aux fonctionnaires au sein de la collectivité.

Afin de répondre aux besoins, il convient de créer 4 emplois à temps complet sur une durée indéterminée. La rémunération versée ne pourra excéder un montant annuel chargé de 37 000 € euros à laquelle s'ajoute l'action sociale, soit un montant total de 37 964 €.

La création de 4 postes d'agent d'exploitation représente un coût annuel chargé pour la collectivité de 151 856 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 14/12/2020

Application agréée E-legal@gpm

99\_DE-004-200067437-20201209-09\_09122020

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code du Travail,

Considérant qu'il est nécessaire de créer 4 emplois d'agent d'exploitation de l'eau et l'assainissement

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 4 novembre 2020,

Il est proposé au conseil communautaire :

- De décider la création de 4 postes à temps complet à durée indéterminée, et par dérogation au cadre d'emplois des adjoints techniques,
- De décider que la rémunération maximale versée est de 37 000 € annuelle chargée,
- D'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre la procédure de recrutement et signer les documents s'y afférents.

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 14/12/2020

Application aux 44-5-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20201209-09\_09122020

